



## **Concours du second degré**

### **Rapport de jury**

---

#### **Concours : CAPLP interne**

#### **Section : génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers**

#### **Session 2015**

Rapport de jury présenté par : Pascale COSTA  
Présidente du jury

## Sommaire

<b>Avant-propos.....</b>	<b>3</b>
<b>Membres du jury .....</b>	<b>5</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>5</b>
<b>Résultats statistiques .....</b>	<b>6</b>
<b>Définition des épreuves du concours .....</b>	<b>7</b>
<b>Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité .....</b>	<b>9</b>
1. Conseils aux candidats et attentes du jury .....	9
2. Remarques sur les dossiers examinés .....	10
<b>Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission.....</b>	<b>12</b>
1. Déroulement de l'épreuve.....	12
2. Critères d'évaluation et indicateurs de performances.....	14
3. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission .....	14
5. Exemple de situation d'évaluation relative à l'épreuve d'admission.....	17

## Avant-propos

La loi pour la refondation de l'école de la République<sup>1</sup> a affirmé les principes sur lesquels devaient être construits la formation et le recrutement des enseignants. Parmi ceux-ci, figure le fait que :

*« La qualité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants.(...) De nombreuses études attestent l'effet déterminant des pratiques pédagogiques des enseignants dans la réussite des élèves. Enseigner est un métier exigeant qui s'apprend.(...)*

*Le développement d'une culture commune à tous les enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative doit permettre d'encourager le développement de projets transversaux et interdisciplinaires. (...) Le cadre national des formations dispensées et la maquette des concours de recrutement, élaborés conjointement par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, seront fondés sur une plus grande prise en compte des qualités professionnelles des candidats et sur le développement des savoir-faire professionnels. »*

Cette session répond aux attentes de l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

La session 2015 de ce concours interne présentait onze postes pour le concours public et un poste pour le privé. Tous les postes ont été pourvus ; deux candidats sont proposés sur liste complémentaire.

En ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité, seulement 49,3 % des candidats inscrits a envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et 22 % des candidats admissibles ne s'est pas présenté à l'épreuve d'admission car admis à l'examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel ou/et au concours externe.

L'épreuve d'admission, dont le coefficient total est le double de celui de l'épreuve d'admissibilité, a eu une influence non négligeable sur le classement final. Le jury invite les candidats à lire avec application les conseils donnés dans ce rapport afin de bien appréhender les compétences ciblées. Lors de cette épreuve, le jury a constaté une grande disparité entre les candidats, relevant que certains candidats ont montré des lacunes dans la réalisation des techniques professionnelles spécifiques (travaux pratiques). Il est donc important de rappeler que l'épreuve d'admission est une épreuve à caractère pratique et pédagogique. Elle a pour but d'évaluer avec bienveillance les compétences du candidat à situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel puis à l'exploiter dans les enseignements dont un professeur de lycée professionnel en sciences et techniques industrielles peut avoir la responsabilité.

Une bonne perception du fonctionnement des structures pédagogiques est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des formations professionnelles du secteur de la maintenance des véhicules et des matériels.

Les futurs candidats doivent donc se préparer à l'épreuve d'admission par un entraînement, notamment aux techniques professionnelles de diagnostic et d'interventions et ceci dans la

---

<sup>1</sup> Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (JORF du 9 juillet 2013)

perspective de tous les enseignements relevant de la responsabilité du professeur de lycée professionnel en sciences et techniques industrielles.

Il est attendu des futurs candidats de maîtriser les bases du métier, les techniques et les outillages spécifiques de la maintenance des véhicules et des matériels, de connaître les méthodes, les matériels et les équipements et de pouvoir s'adapter aux situations (matériels, produits) proposées. Le support de l'épreuve pratique ne se limite pas uniquement aux véhicules particuliers mais peut également porter sur les véhicules de transport routier, sur les machines agricoles et engins de chantier.

Les candidats ne doivent pas se contenter de leurs acquis, mais approfondir leurs connaissances et développer les compétences qui permettent d'anticiper l'évolution du métier de technicien de maintenance des véhicules et des matériels. Ils doivent ainsi faire preuve de curiosité scientifique et technique et développer une certaine polyvalence en tenant compte de l'évolution de la profession, des métiers, des technologies et de la réglementation.

Les investigations conduites doivent prendre appui sur les activités des référentiels des filières de la maintenance des véhicules ou maintenance des matériels en prenant en considération le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Elles doivent être nourries par une vision élargie du parcours de formation du niveau V au niveau III. Chaque candidat doit avoir à l'esprit qu'il pourra être amené à intervenir dans tous les niveaux de formation dispensés en lycée professionnel et que par conséquent, il doit s'approprier un minimum de connaissances sur l'ensemble de ces niveaux. Le candidat devra privilégier un développement pédagogique s'appuyant sur une situation se déroulant au niveau d'enseignement le plus élevé dans lequel il est susceptible d'intervenir.

Les candidats doivent donc adopter une posture de futurs pédagogues et ainsi avoir une bonne connaissance des stratégies pédagogiques, des textes réglementant le système éducatif, des méthodes de prise en charge des acquis et des besoins des élèves, de la diversité des contextes d'enseignement et des objectifs et valeurs de la République.

De très bons candidats ont su démontrer un sens de la pédagogie mise en œuvre dans la voie professionnelle et une posture professionnelle compatible avec l'exercice des missions d'enseignant ; le jury les en félicite.

Pour conclure cet avant-propos, le jury souhaite que ce rapport soit une aide efficace aux futurs candidats au CAPLP génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers.

## Membres du jury

### Présidente

COSTA Pascale, IGEN STI

### Vice-présidents

LE REST François, IA-IPR STI, académie de de Rennes

MAKOUDI Arnaud, IEN STI, académie de Strasbourg

### Membres du jury

DAVIET Olivier, PLP, lycée Amédée Gordini, académie de Grenoble

DEFAUX Denis, IEN STI, académie de Dijon

FEHR Alexis, PLP, lycée Emile Mathis – Schiltigheim, académie de Strasbourg

HAENTZLER Paul, PLC, lycée E. Bugatti d'Illzach, académie de Strasbourg

JAUQUIN Jean-Philippe, PLP, lycée E. Bugatti d'Illzach, académie de Strasbourg

MAR Laurent, PLP, lycée Emile Bejuit, académie de Lyon

## Remerciements

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée E. Bugatti d'Illzach, son chef de travaux, ses autres collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

## Résultats statistiques

### Bilan global des inscrits/absents

Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Admissibles	Présents à l'admission	Admis	Inscrits sur liste complémentaire
12	75	37	27	20	12	2

### Moyennes obtenues aux épreuves

Résultats de l'épreuve d'admissibilité	Résultats de l'épreuve d'admission
Moyenne de l'épreuve : 11,3 /20	Moyenne de l'épreuve : 11,4 /20
Moyenne des candidats admissibles : 13,1 /20	Moyenne des admis : 13,1 /20

### Admissibilité

#### **Bilan de l'admissibilité (public) Concours : EFI - CAPLP INTERNE**

Nombre de candidats inscrits : 60  
Nombre de candidats non éliminés : 31 soit 52 % des inscrits  
Nombre de candidats admissibles : 23 soit 74 % des non éliminés

#### **Bilan de l'admissibilité Concours : EFH- ACCES ECHELLE REM. CAPLP (PRIVE)**

Nombre de candidats inscrits : 15  
Nombre de candidats non éliminés : 6 soit 40 % des inscrits  
Nombre de candidats admissibles : 4 soit 67 % des non éliminés

### Admission

#### **Bilan de l'admission (Public) Concours : EFI-CAPLP INTERNE**

Nombre de candidats admissibles : 23  
Nombre de candidats non éliminés : 18 soit 78 % des admissibles  
Nombre de candidats admis sur liste principale : 11 soit 61 % des non éliminés  
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 2 soit 11 % des non éliminés

#### **Bilan de l'admission (privé) Concours : EFH - ACCES ECHELLE REM. CAPLP (PRIVE)**

Nombre de candidats admissibles : 4  
Nombre de candidats non éliminés : 2 soit 50 % des admissibles  
Nombre de candidats admis sur liste principale : 1 soit 50 % des non éliminés

## Définition des épreuves du concours

Les attentes de ce concours sont définies dans l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

L'évaluation de ces épreuves prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013).

### A. — Epreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

### **Coefficient 1.**

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

## **B. — Epreuve pratique d'admission**

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; **coefficient 2.**

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.



# Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité

## 1. Conseils aux candidats et attentes du jury

La première partie du dossier de RAEP permet aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre son parcours et l'analyse qu'il a fait de son expérience pédagogique. Le jury attend du candidat qu'il présente son parcours personnel et professionnel lui ayant permis de construire progressivement les compétences requises pour prétendre à l'accès au grade de professeur (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, BOEN du 25 juillet 2013). Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues. Le candidat doit montrer, dans son dossier, en quoi son parcours lui a permis de construire et d'acquérir les compétences permettant d'exercer le métier de professeur dans la discipline visée. Certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes dès lors qu'elles auront permis de construire des compétences utiles pour exercer le métier d'enseignant.

Dans la seconde partie, quelle que soit la réalisation pédagogique retenue, c'est la pertinence du choix et la qualité de l'analyse, tant au regard des enjeux disciplinaires qu'au niveau des contenus et des démarches, qui sont attendues. Il s'agit moins de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées. Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours de formation. Une réelle prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement est attendue.

Le jury a en conséquence toute latitude, pour apprécier les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement (et de la vie scolaire), dès lors qu'elles auront permis de construire et de montrer au moyen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience l'existence de compétences similaires à celles qui sont requises pour exercer le métier d'enseignant.

Les épreuves des concours internes ont été fixées afin de permettre d'apprécier des compétences pédagogiques et/ou éducatives transférables. Cependant, quelle que soit la situation vécue par le candidat et développée dans son dossier, le jury apprécie que le candidat développe une approche pragmatique conforme aux attendus définis dans le règlement du concours.

Le jury rappelle que :

- les candidats doivent respecter scrupuleusement le cahier des charges d'élaboration du dossier RAEP ;
- les candidats doivent être vigilants sur l'orthographe et respecter la syntaxe dans la rédaction de leur rapport, compétence exigée pour exercer dans la fonction postulée ;
- la crédibilité de l'enseignant en maintenance des véhicules et des matériels s'appuie sur son expertise de la discipline. Aussi, la formation initiale de certains candidats devrait être complétée par une expérience professionnelle en entreprise.

Le jury conseille aux candidats de se préparer à cette épreuve. Un minimum de connaissance des textes réglementaires régissant la voie professionnelle et des stratégies pédagogiques à adopter en lycée professionnel est impératif.

La maîtrise des données et des procédures techniques utilisées dans la spécialité sont des éléments essentiels à la réussite.

Un candidat sans expérience d'enseignement a tout intérêt à rechercher une observation dans une classe et en faire une analyse pour construire la deuxième partie du RAEP.

## **2. Remarques sur les dossiers examinés**

### **Première partie : L'expérience professionnelle des candidats - Parcours professionnel et responsabilités assurées en lien avec le métier d'enseignant**

Le jury a constaté que globalement, les candidats avaient un parcours professionnel riche et diversifié en adéquation avec la fonction postulée. Cependant, le manque de description et de justification des parcours des candidats ne permet pas toujours de percevoir les responsabilités assumées.

### **Deuxième partie : L'expérience professionnelle des candidats - Réalisations pédagogiques dans la discipline**

Les productions pédagogiques sont trop souvent absentes ou de simples photocopies de livres de technologie.

Celles qui sont présentées, ne sont pas toujours mises en œuvre et ne permettent pas aux candidats une prise de recul pour une analyse de la situation proposée.

Les progressions pédagogiques sont établies à partir des savoirs et non pas des compétences.

Le jury regrette que les contenus n'aient pas pu mettre en exergue les connaissances techniques et scientifiques des candidats.

Certains candidats ont pris en compte l'hétérogénéité de leurs élèves mais sans proposer de parcours pédagogiques différenciés ou spécifiques.

Le jury a apprécié :

- des dossiers montrant la construction progressive de compétences professionnelles au regard du parcours professionnel avec développement des périodes clés ;
- des dossiers mettant en évidence l'articulation du parcours avec les compétences spécifiques de l'enseignement des disciplines relevant de la filière maintenance des véhicules ;
- la diversité et la richesse des expériences professionnelles et la présence d'annexes pour illustrer les propos ;
- le respect du cahier des charges : le respect de la forme du dossier précisée dans la définition de l'épreuve (un dossier paginé, présenté de façon structurée avec des parties clairement identifiées, une rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique, une qualité d'expression, une maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, des annexes soignées, claires et pertinentes et des propos clairs et structurés permettant une lecture fluide) ;
- la référence à un contexte professionnel, construit ou non en équipe, mais exploité ;
- une explicitation des objectifs en lien avec le référentiel du diplôme (BAC PRO maintenance des véhicules ou maintenance des matériels), une exploitation réfléchie du référentiel (lien entre activité professionnelle - savoir-faire et savoirs associés) ;
- une analyse réflexive et approfondie de la réalisation pédagogique menant à des remédiations pertinentes ;
- la prise en compte des autres disciplines dans la mise en œuvre de la réalisation pédagogique ;

- une justification des choix pédagogiques en fonction du profil des élèves et de la finalité du diplôme ainsi que des propositions prenant en compte les élèves, l'environnement de l'établissement et le contexte de la formation ;
- une prise de recul du candidat vis-à-vis de l'activité lui permettant d'approfondir sa réflexion pédagogique ;
- la présentation de documents pédagogiques (TP, TD, apports technologiques, tableau de progression, ... dans la seconde partie et dans les annexes)
- la cohérence des évaluations proposées.

Le jury a regretté :

- la méconnaissance par certains candidats de la définition de l'épreuve du concours ;
- la présentation de parcours sous la forme d'un CV linéaire sans référence aux compétences développées et des parcours de formation peu détaillés voire absents ;
- la mise en avant de compétences non illustrées par des activités, des présentations d'activités peu pertinentes, des supports inadaptés au niveau du diplôme visé, une utilisation insuffisante des outils de description visuels (tableaux, chronogramme...) ;
- des structures de phrase incorrectes ou « alambiquées », trop de fautes d'orthographe dans les dossiers, la narration de la vie privée sans intérêt au regard de l'épreuve ;
- le non-respect de la mise en page, l'absence de pagination, la présence de documents non pertinents ou en nombre trop important (pour rappel 1 à 2 documents ou travaux) ;
- l'absence de documents pédagogiques (TP, progression...), des dossiers composés uniquement de fiches séquences où le candidat ne s'implique pas personnellement dans les propos tenus ;
- une production pédagogique d'une originalité excessive qui tend au « hors sujet » ;
- des situations présentées qui restent trop théoriques ;
- des progressions pédagogiques trop souvent élaborées en fonction de savoirs et non de compétences ;
- la confusion entre savoirs associés et centres d'intérêt, des propos redondants (séances décrites sur le même modèle...) ;
- des dossiers trop descriptifs sans prise de recul ni analyse, la présence de définitions inutiles (par exemple celles du vocabulaire pédagogique,...) et la présentation de photocopies d'ouvrages ou documents constructeurs sans aucune exploitation pédagogique ciblée.

# Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission

## 1. Déroulement de l'épreuve

<b>Travaux pratiques</b> (4 heures)	<b>Préparation de l'exploitation pédagogique</b> (1 heure)	<b>Exposé + entretien</b> (1 heure)
<b>Intervention de maintenance</b> sur un véhicule, un matériel ou un engin nécessitant la réalisation de mesures, contrôles et paramétrages. L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable : <ul style="list-style-type: none"><li>- de réaliser un diagnostic ;</li><li>- de remettre en conformité le véhicule, le matériel ou l'engin confié ;</li><li>- de justifier ses choix et sa démarche.</li></ul>		Exposé 30 mn Présentation d'une séquence d'enseignement en Bac Pro MV ou Bac Pro MM s'appuyant sur la totalité ou sur l'une des activités support des travaux pratiques.
		Entretien avec le jury 30 mn

Cette épreuve, d'une durée totale de 6 heures, prend appui sur des systèmes ou sous-systèmes du domaine de la maintenance des véhicules particuliers, des véhicules industriels, des matériels agricoles et des engins de chantier. Ces équipements sont d'une technologie récente.

Les dossiers techniques des systèmes (manuels de réparation, schémas électriques, ...) sont proposés aux candidats sous forme numérique ou en format papier.

L'ensemble des thèmes couvre, de manière significative, les activités des bacheliers professionnels de la filière maintenance des véhicules et des matériels.

L'épreuve se déroule sur un poste tiré au sort.

Les candidats doivent se présenter avec une tenue de travail correcte (combinaison, blouse, chaussures de sécurité). L'outillage nécessaire est mis à disposition sur le poste de travail ou à la demande du candidat.

Les écrits rédigés par le candidat et les documents exploités sont à disposition des candidats pendant la préparation, l'exposé et l'entretien. Ils sont récupérés, pour archivage, à l'issue des épreuves mais ne font pas l'objet d'une notation.

### 1.1 – Travaux pratiques : diagnostic – intervention

Les actions menées par les candidats doivent être effectuées à un niveau de maîtrise méthodologique supérieur à celui d'exécution.

La démarche utilisée est importante, elle permet de s'assurer des facultés d'analyse, du niveau de maîtrise des connaissances, de l'application des démarches pédagogiques pouvant être développées, des savoirs à maîtriser.

En général, les candidats s'approprient correctement le sujet. Ils prennent le temps de la réflexion, la recherche d'un minimum d'informations est effectuée. Ils devraient cependant s'attacher à prendre le maximum de soin au bon déroulement de l'analyse du problème posé.

Durant cette première partie d'épreuve, le candidat aborde deux activités durant laquelle il doit :

**Pour l'activité de diagnostic** (recherche les causes de dysfonctionnement)

- établir l'inventaire des causes possibles et les hiérarchiser ;
- réaliser les mesures et contrôles qui permettent de vérifier les hypothèses ;

- interpréter les résultats : analyser les relevés obtenus rendre compte de la démarche utilisée et des résultats obtenus.

**Nota :** Le diagnostic ne doit pas se limiter à un inventaire non exhaustif des causes possibles, mais il doit permettre d'identifier clairement le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de la réparation.

**Pour l'activité de maintenance (réparation) :**

- effectuer la remise en conformité attendue en tenant compte des consignes d'hygiène, de sécurité et de la méthodologie du constructeur.

**Nota :** L'activité de maintenance comprend les opérations de dépose, contrôle, repose, réglages, mise en conformité et essais de fonctionnement.

## 1.2 – Partie exploitation pédagogique

Pour cette partie d'épreuve, l'action s'appuie sur l'activité de mise en œuvre pratique réalisée en première partie. Le travail demandé concerne le développement d'une action pédagogique adaptée à la classe désignée par le jury.

Il est précisé que le candidat ne doit utiliser aucune documentation personnelle mais exploiter celle fournie par le jury et utilisée lors de la partie mise en œuvre. Les référentiels des baccalauréats professionnels maintenance des véhicules et maintenance des matériels sont mis à disposition de chaque candidat lors de la phase préparation.

Le candidat doit développer une séquence ou séance de formation sur le thème retenu dans laquelle il met en évidence l'articulation des connaissances à faire acquérir à travers :

- l'organisation pédagogique envisagée (le plan de la séquence ou séance et l'articulation entre les différentes phases concrètes) ;
- la présentation et le développement des points scientifiques et techniques essentiels relatifs au système ;
- le développement technique et didactique d'une séance en définissant les objectifs visés, les prérequis nécessaires, l'inventaire du matériel didactique prévu, les évaluations envisagées ;
- la présentation d'un document de synthèse remis aux élèves ;
- les modalités d'évaluation envisagées.

Le candidat, à l'issue d'une préparation d'une heure, présente au jury une séquence d'enseignement.

Cette présentation est prévue en deux phases :

✓ **Exposé (30 minutes)**

Durant cette phase, le candidat doit :

- effectuer le positionnement temporel du traitement du thème dans la formation prévue,
- présenter concrètement le plan de la séquence, les points scientifiques et techniques essentiels, les pré requis nécessaires et faire l'inventaire des matériels didactiques,
- présenter l'évaluation envisagée et/ou le document de synthèse demandé.

✓ **Entretien (30 minutes)**

Durant cette phase, le jury interroge le candidat sur sa stratégie pédagogique en rapport avec le thème proposé et les contenus techniques et scientifiques visés en liaison avec le thème traité.

## 2. Critères d'évaluation et indicateurs de performances

Présentation d'une séquence de formation portant sur les référentiels de LP (travaux pratiques , exposé + entretien)	
Mobilisation des connaissances, concepts et méthodes	Autonomie dans l'analyse du problème posé
	Exactitude du décodage des données
	Pertinence des procédures mises en œuvre
	Pertinence des choix techniques opérés
Savoir-faire	Maitrise des gestes professionnels
	Respect des règles de mise en œuvre des outillages et des produits
	Capacité à mettre en œuvre un poste de travail pour opérations de diagnostic et de réparation
	Respect des règles d'hygiène et de sécurité
Qualité de la réalisation	Pertinence du diagnostic et Qualité de la remise en conformité
	Pertinence de l'analyse critique
Exploitation pédagogique (1 heure)	
Exposé didactique et pédagogique	Cohérence de l'organisation de la séquence
	Situation de la séance dans la séquence
	Énoncé des objectifs opérationnels de la séance
	Identification des prérequis nécessaire
	Pertinence du choix des connaissances nouvelles
	Adaptation du contenu de la séance au niveau visé
	Exactitude des connaissances techniques
	Pertinence des modalités d'évaluation
Communication et posture de l'enseignant	Qualité de l'argumentation
	Pertinence des réponses aux questions posées
	Qualité des expressions orales et écrites
	Maitrise des outils de la communication
	Pertinence des documents proposés
	Appropriation des missions et postures dévolues aux enseignants

## 3. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission

Le jury a constaté que certains candidats ont su mettre en valeur leur expérience pédagogique et à partir du TP réalisé en première partie, mettre en œuvre une stratégie pédagogique adaptée.

Une partie des candidats semble bien préparée sur l'aspect pédagogique global de cette épreuve. Nombreux sont ceux qui définissent d'une façon générique, les objectifs et les prérequis des élèves afin d'aborder la séance. Les moyens de communication sont en général utilisés.

Pour quelques candidats, le jury a relevé une grande disparité dans la forme et dans le fond entre la séquence pédagogique présentée dans le dossier RAEP et celle développée devant le jury.

L'épreuve de présentation d'une séquence prend appui sur des travaux pratiques. Ces travaux ainsi que la présentation révèlent un niveau correct d'une majorité de candidats sur les compétences purement professionnelles liées à la pratique du métier de technicien de maintenance des véhicules.

L'analyse des résultats fait apparaître une catégorie de candidats (en faible proportion) qui ont bien préparé cette épreuve et qui font preuve d'une bonne maîtrise de la pratique professionnelle liée aux métiers de la maintenance des véhicules et une deuxième catégorie dont le niveau de compétences professionnelles et pédagogiques reste insuffisant pour prétendre à l'exercice des missions d'enseignant. Les grandes disparités constatées se situent essentiellement au niveau de la maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et didactiques.

Le jury a apprécié :

- ✓ au niveau de réalisation de travaux pratiques relatifs au diagnostic et à l'intervention de remise en conformité du véhicule :
  - la capacité des candidats à s'adapter à la situation (environnement, usager, matériel à disposition) ;
  - l'utilisation des matériels et des équipements à bon escient ;
  - l'organisation et la gestion du temps lors de la réalisation pratique ;
  - une communication adaptée à la situation ;
  - l'originalité et la qualité de certaines propositions ;
  - la créativité du candidat.
  
- ✓ lors de l'exposé et de l'entretien :
  - une présentation dynamique et argumentée ;
  - la mise à disposition du jury de supports papier en complément des documents projetés ;
  - des propositions pédagogiques pertinentes et concrètes ;
  - des documents structurés et clairs ;
  - la capacité à transposer les pratiques pédagogiques pour proposer une séquence et une séance dans un autre diplôme ;
  - la capacité à entrer dans l'échange.

Globalement, les objectifs de cette partie de l'épreuve ont été bien compris par l'ensemble des candidats. L'échange a été souvent constructif et a permis de construire une bonne connaissance des acquis des candidats.

Cependant, le jury a malheureusement relevé dans la prestation de quelques candidats :

- la difficulté à formaliser les organisations pédagogiques proposées ;
- un manque d'utilisation des outils de communication à disposition qui engendre des temps de latence préjudiciable au dynamisme de la présentation
- l'absence de documents pédagogiques d'organisation de la séquence proposée ;
- l'inexploitation du temps d'exposé imparti (présentation limitée à 4 ou 5 minutes pour quelques candidats) ;
- la méconnaissance du système éducatif, des textes qui l'organise, même sur les niveaux ciblés (classes de lycée professionnel) et des organisations pédagogiques ;
- des difficultés pour décrire une stratégie de formation cohérente ;
- la confusion dans l'élaboration d'une évaluation formative ou sommative adaptée ou certificative ;
- l'identification de pré requis qui ne sont pas contrôlés dans l'action présentée,

Peu de candidats développent une démarche prenant en compte l'implication d'une équipe interdisciplinaire avec les enseignants de construction (d'AFS) par rapport à l'analyse fonctionnelle et structurelle des systèmes, le suivi du niveau d'acquisition des compétences reste aléatoire.

Le jury a noté des freins, des difficultés et des lacunes chez certains candidats :

- l'absence de méthodes dans l'approche du diagnostic ;
- le non-respect des consignes de travail (proposer des hypothèses hiérarchisées, définir des contrôles et mesures, interpréter les résultats...) ;
- une expertise technique insuffisante ;
- un transfert de méthodologies de diagnostic sur différents supports autres que le véhicule particulier difficile ;
- l'apport et l'organisation des PFMP peu intégrés dans la formation ;
- une méconnaissance des pratiques et mise en œuvre des CCF.

#### **4. Conseils aux futurs candidats**

Le jury conseille aux futurs candidats pour se préparer à cette épreuve :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés ;
- de s'entraîner aux techniques professionnelles pour les maîtriser et si besoin de les actualiser notamment en effectuant des immersions en milieu professionnel, de prendre connaissance des systèmes actuels développés dans le domaine de l'automobile, des matériels agricoles et des engins de chantier (le multiplexage par exemple), de savoir établir un diagnostic précis de manière à définir le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de l'intervention, d'analyser les risques encourus au préalable à toute activité de manière à mettre en œuvre les mesures adaptées (procédures et moyens) ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels et des documents d'accompagnement des enseignements assurés par les professeurs de maintenance des véhicules et des matériels ;
- de se rapprocher, si nécessaire, d'un établissement assurant la formation à l'un de ces diplômes ;
- de s'informer sur les dispositifs pédagogiques liés à la rénovation de la voie professionnelle (enseignements généraux liés à la spécialité, accompagnement personnalisé, démarche de projet) ;
- de maîtriser les concepts pédagogiques et la didactique des formations professionnelles ;
- de maîtriser l'outil informatique dans le cadre d'un usage courant ;
- de se préparer à conduire un entretien oral avec le jury en fin d'épreuve. Cette action doit permettre au candidat de présenter et critiquer l'activité qu'il a conduite, les démarches utilisées et de faire le bilan des résultats obtenus.

Pour la partie pédagogique, le jury conseille aux candidats :

- de prendre en compte les connaissances et les compétences supposées acquises pour une séquence présentée au niveau du baccalauréat professionnel,
- de ne pas limiter son intervention à une énumération d'objectifs terminaux vagues, mais de définir des tâches ou/et des activités concrètes relatives au TP réalisé en pratique durant la première partie d'épreuve en liaison avec le référentiel d'activités professionnelles ;
- de développer et de présenter les contenus de formation à faire acquérir aux élèves. Cet axe est un attendu important qui doit être développé dans le cadre du travail demandé aux candidats. Dans cette partie, le candidat doit choisir judicieusement et mettre en valeur ce que doit retenir l'élève.



5. Exemple de situation d'évaluation relative à l'épreuve d'admission

**CA/PLP interne GENIE MECANIQUE - Session 2015**

**Maintenance des véhicules, machines agricoles et engins de chantier**

**SUJET TP N°..  
TRAVAUX PRATIQUES :  
DIAGNOSTIC/INTERVENTION**

**Conditions de réalisation/ Mise en situation :**

**1) La définition du support et information sur la condition de la panne:**

*Véhicule CITROËN C6*

**2) La description du dysfonctionnement**

*Le véhicule ne produit pas de froid.*

**3) Un dossier de définition fonctionnelle et structurelle du système**

*Documentation constructeur.*

**4) Une banque de données d'outillage et d'appareils de mesure ou de contrôle**

*Une caisse à outils est mise à disposition à proximité du véhicule.*

*Une documentation constructeur en format papier ou numérique*

*Tout autre matériel spécifique souhaité à demander à l'examineur.*

## Après avoir vérifié le dysfonctionnement sur le véhicule

### Travail demandé :

#### Rechercher les causes de dysfonctionnement:

- 1) *Etablir l'inventaire des causes possibles et les hiérarchiser*
- 2) *Réaliser les mesures et contrôles qui permettent de vérifier les hypothèses.*

#### Interpréter les résultats :

- 3) *Analyser les relevés obtenus*
- 4) *Rendre compte de la démarche utilisée et des résultats obtenus*

#### Après concertation avec le jury, d'effectuer la remise en conformité :

- 5) *En tenant compte des règles d'hygiène, des consignes de sécurité et de la méthodologie du constructeur*

Il est conseillé aux candidats de prendre des notes au fur et à mesure du déroulement de l'activité TP pour faciliter la rédaction du compte-rendu.